

48ème COLLOQUE de l'association DROIT & COMMERCE

Deauville

Vendredi 22 mars après-midi et samedi 23 mars 2024

Nouvelles technologies : des horizons élargis pour le juriste ?

Direction scientifique

Bruno DONDERO

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

Avocat au barreau des Hauts-de-Seine

Le juriste n'a été véritablement affecté par les nouvelles technologies que relativement récemment. Au début des années 2000, on conseillait, on rédigeait, on plaidait, on jugeait et on formait les juristes substantiellement de la même manière qu'au 20^{ème} siècle. Dit autrement, le numérique et internet n'ont pas immédiatement modifié les activités liées au droit. Bien sûr, celui-ci a été sollicité très tôt pour appréhender les questions liées, notamment, à la communication électronique, à l'accès et à la protection des données ou encore pour sécuriser les paiements en ligne. Pour autant, le juriste n'imaginait pas que son activité puisse être réellement soumise à l'effet disruptif des nouvelles technologies.

La dernière décennie a démenti cela, qui a vu se développer les applications au monde juridique de ces technologies : logiciels d'analyse de pièces, de contrats ou des conclusions adverses, entreprises de justice prédictive, plateformes de mise en relation des professionnels ou de résolution des litiges, chatbots juridiques, intelligence artificielle (IA) générative, etc. L'engouement suscité par ces applications n'a pas encore trouvé d'écho à sa mesure dans la réalité, mais les questions fusent : le juriste se concevra-t-il encore s'il n'est pas augmenté ? L'étudiant en droit doit-il désormais apprendre à coder ? La legaltech est-elle l'avenir des activités juridiques ? Le juge sera-t-il remplacé par l'IA ?

Ces évolutions ne sauraient être ignorées. Mais s'il ne faut pas les nier, il ne faut pas davantage qu'elles donnent lieu à des fantasmes. En rassemblant des personnalités qui ont en commun ouverture d'esprit et lucidité sur ces sujets, Droit & commerce vous invite à faire le point sur ces questions passionnantes et troublantes. Avec le recul et la maturité dont nous disposons aujourd'hui, prenons le temps de réfléchir ensemble à ce que les nouvelles technologies ont changé et à comment cette évolution pourrait se poursuivre, pour les juristes et pour l'ensemble de la société, dans les années à venir.

Renseignements et inscriptions :

Isabelle AUBARD

74, avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS – Tel : 01 46 28 38 37 – Fax : 09 51 74 02 77

Email : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org

Site de l'association : www.droit-et-commerce.org

Ce colloque sera validé pour 12h au titre de la formation professionnelle continue des avocats

Colloque éligible à l'obligation de formation continue des experts comptables

Une attestation de présence au titre de la formation continue sera remise aux participants à l'issue du colloque (elle sera directement adressée par nos soins, à l'Ordre, pour les avocats inscrits au barreau de Paris)

NB : L'association Droit & Commerce n'a pas de numéro de déclaration d'activité accordant les subvention du FIF PL

Vendredi 22 mars 2024

12h30

Déjeuner au restaurant « Au Bar du Soleil », planches de Deauville, lais de Mer

Accueil des participants à partir de 14h

Travaux : Salon « La Baule » hôtel Royal Barrière

Après-midi de 14h30 à 18h30

Présidence de séance de Monsieur Vincent VIGNEAU

Président de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Antoine DIESBECQ

Président de l'association Droit & Commerce - Avocat au barreau de Paris

PROPOS INTRODUCTIFS

Bruno DONDERO

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Université Paris 1) - Avocat au barreau des Hauts-de-Seine

1. GRAND TÉMOIN

Pierre MOSCOVICI

Premier président de la Cour des comptes

2. L'AVOCAT, LA JUSTICE ET LE DROIT FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Christiane FERAL-SCHUHL

Ancienne présidente du Conseil national des barreaux (CNB) - Avocate au barreau de Paris

Pause

3. NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ÉCONOMIE

Emmanuel COMBE

Professeur à l'université Paris 1 - Ancien vice-président de l'Autorité de la concurrence

4. NOUVELLES TECHNOLOGIES ET CRÉATION INTELLECTUELLE

Fabrizio PAPA TECHERA

Membre du directoire de Lexbase - Directeur produit & innovation

Discussion avec la salle

*20h : Cocktail suivi du dîner de gala
au restaurant « Le côté royal » de l'hôtel Royal Barrière
(Tenue de cocktail)*

Samedi 23 mars

Matinée de 9h à 12h30

Présidence de séance de Monsieur Patrick SAYER
Président du tribunal de commerce de Paris

CINQ RÉVOLUTIONS AUXQUELLES SONT CONFRONTÉS
LES PROFESSIONNELS DU DROIT

5. L'ÉDITION JURIDIQUE : DE LA PUBLICATION DES REVUES À LA JURIMÉTRIE AUGMENTÉE ?

Emmanuelle FILIBERTI
Directrice générale chez Lextenso

6. IDENTIFIER ET TRAITER LES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES À L'AIDE DES DONNÉES DES REGISTRES PUBLICS

Dieudonné MPOUKI
Greffier associé du tribunal de commerce de Paris – Président du GIE Infogreffe

7. MAÎTRISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LEURS ÉVOLUTIONS : LE RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT

Fabien GIRARD
Membre du directoire de Lexbase - Directeur de l'information et du développement

Pause

8. LA DÉMATÉRIALISATION DU PROCÈS

Corinne BLÉRY
Professeur à l'université Polytechnique Hauts-de-France

9. LA CRÉATION D'UN JUGE VIRTUEL PAR L'IA : LE RÉCIT D'UNE HYPOTHÈSE DE RECHERCHE DEVENUE RÉALITÉ

Jacques LÉVY VÉHEL
Fondateur de Case Law Analytics - Président de Dynamical Maths

10. LE DIGITAL SERVICES ACT

Emmanuel NETTER
Professeur à l'université de Strasbourg

Discussion avec la salle

12h30 : Déjeuner au restaurant « Le côté royal » de l'hôtel Royal Barrière

Après-midi de 14h à 17h

Présidence de séance de Monsieur Philippe COEN
Vice-président de l'association française des juristes d'entreprise (AFJE)

11. TABLE RONDE

LA QUESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Anne-Laure VILLEDIEU

Avocate au barreau des Hauts-de-Seine

LA CONFIANCE, PIERRE ANGULAIRE DU DIGITAL À L'ÈRE DE L'IA

Marie POTEL-SAVILLE

Fondatrice de FairPatterns.com et d'Amurabi

LA SÉCURISATION DES PAIEMENTS

José MORATA

Directeur du département trésorerie - moyens de paiements à la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES – CONNAÎTRE LES INSTRUMENTS UTILISÉS

Agnès PINIOT

*Expert près la cour d'appel de Paris - Expert-comptable, commissaire aux comptes -
Présidente de Ledouble SAS*

Discussion avec la salle

12. PROPOS CONCLUSIFS

Pierre-Yves GAUTIER

Professeur à l'université Paris - Panthéon Assas - Directeur de l'école de droit

CLÔTURE

*Les actes du colloque seront publiés aux éditions Lextenso dans la revue numérique
la Gazette du Palais*

Hébergement

Hôtel Royal Barrière de Deauville
Boulevard Eugène Cornuché - 14800 Deauville

Travaux

Hôtel Royal Barrière de Deauville - Salon « La Baule »

Repas

Hôtel Royal Barrière de Deauville - Restaurant « Le côté royal »
Déjeuner vendredi : « Au Bar du Soleil », planches de Deauville, lais de Mer